

Formation initiale

Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

« Un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le Comité Social et Economique parmi ses membres sous la formation d'une résolution adoptée selon les modalités définies à l'article L. 2315-32, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité ». Code du travail – Article L2314-1

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Développer les compétences du référent désigné en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.



PUBLIC / PREREQUIS

Référent désigné par le CSE, personnel des Ressources Humaines, Manager
Aucun prérequis.



EVALUATION

Evaluation en continue par les retours des participants et un QCM final.

Un certificat de formation sera remis. Il mentionne le résultat des acquis

PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil des stagiaires, présentation de la formation, tour de table

Thème 1 :

Définition et sanctions juridiques du harcèlement sexuel

Thème 2 :

Distinction entre séduction et conduites agressives

Thème 3 :

Les formes manifestes, perverses et non perverses, du harcèlement sexuel

Thème 4 :

La relation d'aide et d'écoute bienveillante aux victimes

Thème 5 :

Pour une politique de prévention des risques de harcèlement : la mobilisation des différents acteurs de l'entreprise :

- Direction
- Management opérationnel
- CSE
- Personnel

Thème 6 :

La modification des stéréotypes et représentations sociales des genres au sein des équipes

Thème 7 :

Communication interne, exemplarité et apprentissage des comportements respectueux

Thème 8 :

Passion, pulsions et civilisation : vers une éthique de la séduction en entreprise

QCM d'évaluation

Bilan de la formation



PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques :

Participative, démonstrative, applicative

Formateur :

Psychologue du Travail



DUREE/ORGANISATION

Durée : 7 heures

Nombre de participants : 4 à 12

Type : Intra ou inter-entreprises

Présentiel sur site ou à distance

La formation en Intra s'organise à la demande, en inter nous consulter



TARIF ET DELAI

Intra : 370 € H.T.

Intra : nous contacter

Délai: La durée estimée entre la signature du devis et le démarrage de la formation est de 8 semaines



Le règlement intérieur commun à toutes nos formations est consultable directement sur le site internet www.preventpro.fr

PREVENT PRO

Groupe

info@preventpro.fr



04.92.91.96.70



www.preventpro.fr



SIEGE SOCIAL
Espace Antibes N°17
2208 route de Grasse
06600 Antibes